



JUDO CLUB PONT DU CASSE
Place Llança 47480 PONT DU CASSE

Email : judo.pdc@outlook.fr

Sites : pontducasse.ffjudo.com

<https://www.facebook.com/judopontducasse/>

Chers parents, chers Judokas, chers Taïsokas, chers Jujitsukas,

Le bureau, Jérémy et Chloé vous accueilleront pour les inscriptions et le début des cours dès le :
lundi 7 septembre 2026 à partir de 17h30

Horaires des cours :

LUNDI :

17h30 à 18h30 mini-poussins/poussins/benjamins nés en 2015/16/17/18/19/20

18h30 à 19h30 Judo adultes à partir de minimes nés en **2013/2014**

19h30 à 20h30 Taïso (gym, renforcement musculaire)

MERCREDI :

14h30 à 16h00 : Poussins confirmés (2017/18) / Benjamins à Adolescents (2016 et avant)

16h00 à 16h45 : Petits samouraïs (2021/2022)

17h00 à 18h15 : Pré-poussins (2019/2020) / poussins débutants (2017/2018)

18h30 à 19h30 : Judo-Jujitsu Adultes/ Adolescents

19h30 à 20h45 : Taïso (gym, renforcement musculaire) Adultes

Tarifs 2026/2027 :

Judo et le Jujitsu : licence et cotisation = 175 euros

Taïso : licence et cotisation = 145 euros

Documents à compléter/fournir :

- licence et fiche d'inscription: documents reçus par email ou disponibles sur le site du club
- certificat médical :
Pour les mineurs, le certificat médical n'est plus obligatoire mais une attestation signée par les parents précisant que chacune des rubriques du questionnaire santé a donné lieu à une réponse négative doit être complétée. Le certificat médical sera exigé dans le cas contraire.
Pour les majeurs, à 18 ans, puis tous les 5 ans à partir de 30 ans, ou pour une première inscription quel que soit l'âge, le certificat médical de non contre-indication à la pratique est obligatoire. En dehors de ces années-là, une attestation précisant que chacune des rubriques du questionnaire santé a donné lieu à une réponse négative doit être complétée.
- Pass'Ecolier : coupon de réduction à obtenir auprès de la mairie pour les enfants de la commune en primaire ou au collège
- Pass'Sport : code reçu par courrier ou sms pour réduction de 70€
- Option: passeport Judo 8€ (obligatoire pour les compétitions)

Moyens de paiement :

- espèces
- chèque
- chèques vacances/coupons sport (ANCV)

Si vous avez des kimonos dont vous n'avez plus l'utilité vous pouvez nous les ramener.
Le bureau se tient à votre disposition pour tous renseignements.

A bientôt,

Le bureau